



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Note de mobilité générale

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Département des affaires transversales Direction générale 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955 Secrétariat général Service des ressources humaines Mission des systèmes d'informations des ressources humaines	Note de mobilité DGER/DAT/2025-281 06/05/2025
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 28/05/2025

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : Appel à candidature en vue de pourvoir le poste de médiateur/médiatrice délégué(e) de l'enseignement agricole technique et supérieur

Destinataires d'exécution
Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) Établissements d'enseignement supérieur agricole Établissements publics sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt (DRAAF) Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt (DAAF) Direction régionale et interdépartementales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRIAAF) Administration Centrale

Textes de référence :

Décret n°2023-949 du 13 octobre 2023 modifiant l'article D. 810-2 du code rural et de la pêche maritime relatif au médiateur de l'enseignement agricole technique et supérieur

Décret n°2019-1135 modifié par l'article 2 du décret n°2024-351 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole.

Il est fait appel à candidature en vue de pourvoir le poste de médiateur/médiatrice délégué(e) de l'enseignement agricole technique et supérieur, en application du décret n°2023-949 du 13 octobre 2023 modifiant l'article D. 810-2 du code rural et de la pêche maritime relatif au médiateur de l'enseignement agricole technique et supérieur, du décret n°2019-1135 modifié par l'article 2 du décret n°2024-351, relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole.

Poste de médiateur délégué / médiatrice déléguée de l'enseignement agricole technique et supérieur

Les dispositions générales et les conditions de nomination sont décrites dans les textes de référence.

La fiche de poste correspondant à cet emploi est annexée à la présente note de service. Les candidats sont également invités à s'informer auprès de :

- Marie Pierre Muller, médiatrice de l'enseignement agricole technique et supérieur
01 49 55 81 75 - marie-pierre.muller@agriculture.gouv.fr

Contenu du dossier

Les candidatures devront être présentées selon le modèle de dossier joint en annexe.

Une version modifiable de la partie « renseignements administratifs » sera adressée par mail aux candidats qui le souhaitent, après prise de contact avec bproxi-rh.dat.dger@agriculture.gouv.fr

Modalités de transmission : le dossier complet doit être transmis **au plus tard le** : 28/05/2025

- Au format numérique à bproxi-rh.dat.dger@agriculture.gouv.fr et marie-pierre.muller@agriculture.gouv.fr, sous forme d'UN seul fichier comportant la totalité du dossier, n'excédant pas 3 Mo.
- Au format papier, le dossier complet, par la voie hiérarchique (directeur d'établissement, DRAAF, recteur d'Académie...), à l'adresse ci-dessus :
MASA-DGER-DAT, 78 rue de Varenne, 75349 PARIS 07 SP

Etapas du recrutement

Le recrutement par le directeur général de l'enseignement et de la recherche sera précédé de deux phases préparatoires conduites par la médiatrice de l'enseignement agricole et deux à trois personnalités qualifiées :

- une phase d'analyse des dossiers qui vise à identifier les candidats retenus pour être convoqués à un entretien individuel de mise en situation,
- un entretien individuel de mise en situation : chaque candidat retenu à l'issue de la première phase se verra proposer un entretien d'une durée maximale d'une heure. L'entretien comportera une présentation du candidat (10 minutes), un échange sur son expérience professionnelle puis une ou des mises en situation durant lesquelles le candidat sera amené à illustrer notamment ses capacités à faire face à des situations conflictuelles et inattendues et à se projeter dans la fonction de médiateur / médiatrice délégué(e).

**Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche**

Luc MAURER

**Le chef du service
des ressources humaines**

Xavier MAIRE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
MEDIATION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE TECHNIQUE ET SUPERIEUR
CANDIDATURE A L'EMPLOI DE MEDiateur DELEGUE / MEDATRICE DELEGUEE

1- Dossier administratif

numéro renouveau pour les agents du ministère :

NOM prénom :

Date de naissance :

Situation familiale :

Adresse personnelle actuelle :

Numéros de téléphone (fixe et portable) :

Adresses électroniques :

Diplômes et titres :

Fonction actuelle :

Établissement ou service :

Carrière active :

-Corps ou emploi actuel :

si emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, arrêté 14 nov 2019) :

- Groupe :

- Durée totale d'occupation (pour emplois du groupe II)

-Grade / date de promotion dans le grade,

-Echelon / Indice Brut :

Carrière inactive (=corps d'origine le cas échéant) :

-Corps :

-Grade / date de promotion dans le grade :

-Echelon / Indice Brut :

NB : pièces à joindre, pour les candidats extérieurs au ministère de l'Agriculture

- copie du dernier arrêté de situation administrative

- état des services publics accomplis, certifié par le supérieur hiérarchique ou le service de gestion

2- Dossier de motivation

2.1- Curriculum vitae (deux pages max.)

Les éléments suivants seront pris en compte :

- Expérience professionnelle antérieure (activité, mobilité) ;
- Stages de formation continue, colloques suivis ;
- Travaux ou publications ;
- Initiatives, engagements personnels.

2.2- Lettre de motivation (deux pages maximum)

2.3- Dossier (cinq pages maximum)

Les candidat(e)s devront fournir un dossier de 5 pages maximum mettant en évidence les compétences acquises de leur expérience professionnelle ou extra-professionnelle utiles à l'exercice des missions de médiateur délégué/ médiatrice déléguée, en développant au maximum 3 activités significatives, ainsi que les compétences restant à développer ou consolider pour le poste visé.

Les éléments suivants seront notamment pris en compte :

- la diversité de l'expérience professionnelle (activités, environnement professionnel, niveau de responsabilité, mobilité, situations significatives rencontrées),
- les stages de formation continue,
- les initiatives, engagements personnels.

ANNEXE

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA)
Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER)
1^{er} avenue de Lowendal – 75 007 Paris

Médiateur délégué / médiatrice déléguée de l'enseignement agricole technique et supérieur

Textes de référence :

Décret n°2023-949 du 13 octobre 2023 modifiant l'article D. 810-2 du code rural et de la pêche maritime relatif au médiateur de l'enseignement agricole technique et supérieur

Décret n°2019-1135 modifié par l'article 2 du décret n°2024-351

N° de publication :		Référence du poste :	
Catégorie :			
Corps : emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole		Groupe RIFSEEP	
Catégorie A3		G.2.2	
Poste vacant			
Présentation de l'environnement professionnel	La direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) conçoit et pilote la politique d'enseignement agricole en France, déployée par un réseau de 800 établissements répartis sur tout le territoire. Elle accompagne la formation des élèves, étudiants et apprentis, de la 4e aux diplômes d'ingénieur agronome, vétérinaire ou paysagiste, tout en soutenant l'innovation et la recherche dans les secteurs agricoles, agroalimentaire et environnemental. La médiation de l'enseignement agricole technique et supérieur est placée auprès du directeur général de l'enseignement et de la recherche. Elle s'inscrit dans le cadre de la charte de déontologie du club des médiateurs de service au public. L'activité de la médiation de l'enseignement agricole est en augmentation constante. En 2024, elle a reçu 460 demandes d'utilisateurs et de personnels par téléphone ou par courriel.		
Objectifs du poste	Placé auprès de la médiatrice de l'enseignement agricole technique et supérieur, le médiateur / la médiatrice délégué(e) reçoit et instruit les réclamations individuelles concernant le fonctionnement du service public de l'enseignement agricole dans ses relations avec les usagers et les agents des établissements d'enseignement agricole technique et supérieur. Cette instruction peut faire appel aux services du MASA. Il/elle participe aux missions de médiation en établissement confiées à la médiatrice par le ministre chargé de l'agriculture ou son représentant à titre préventif ou dans des situations de conflits.		
Description des missions	Sous la coordination de la médiatrice, le médiateur délégué / la médiatrice délégué(e) contribue : - au traitement des saisines individuelles des usagers et des personnels des établissements d'enseignement agricole, - à la conduite de médiations de conflits ou préventives, - à la rédaction du rapport annuel d'activité, - au suivi des recommandations émises par le médiateur /la médiatrice avec les services concernés, - à la représentation de la DGER dans le domaine de la médiation institutionnelle, - à l'archivage des données, conformément au RGPD.		

	Particularité du poste : - déplacements dans les établissements ou dans des tiers-lieux, - obligation de formation et supervision L'attention des candidat(e)s est appelée sur les aptitudes et exigences qu'impose la fonction de médiateur délégué / médiatrice déléguée ; celle-ci nécessite des capacités d'écoute, d'impartialité, d'analyse et de synthèse dans des situations diverses, complexes et souvent inattendues ou délicates, avec une exigence de confidentialité. Elle exige une posture de recherche de voies amiables de résolution de litige auprès des services et des établissements sans autorité hiérarchique ni pouvoir de décision. Ces caractéristiques amènent à rechercher des candidats ayant une expérience professionnelle diversifiée, incluant des prises de responsabilité, de gestion de situations difficiles, de conflits et de négociation.	
Champ relationnel du poste	- Services de la DGER, dont l'Inspection de l'enseignement agricole, - Services du secrétariat général du MASA (notamment SRH, IGAPS, PAMS) - DRAAF / DAAF (autorités académiques) - Médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, - Autres médiateurs de services publics - Directeurs et personnels des établissements d'enseignement agricole technique et supérieur publics et privés, - acteurs de prévention en établissements - usagers de l'enseignement agricole (parents, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation continue...), - Fédérations d'établissements privés, - Représentants des organisations syndicales - tribunaux.	
Compétences liées au poste	Savoirs	Savoir-faire
	Connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement agricole technique et supérieur et de ses établissements, Connaissances en gestion des ressources humaines Capacité d'analyse juridique Organisation générale de l'Etat et de ses collectivités Maîtrise des outils bureautiques (word, excel, outil de GED) Une connaissance de l'approche systémique en gestion de conflit serait appréciée.	Qualités relationnelles : écoute active, capacité à reformuler Capacités de négociation et de gestion de conflits Réactivité, adaptabilité, Capacité à travailler en réseau Rigueur dans le travail (respect du processus d'analyse, de traitement et de suivi des réclamations) Maîtrise de l'expression écrite et orale
Télétravail possible : oui		Management : non
Personnes à contacter	Marie Pierre Muller, médiatrice de l'enseignement agricole technique et supérieur – 01 49 55 81 75 - marie-pierre.muller@agriculture.gouv.fr Benoit Bonaimé, Directeur général de l'enseignement et de la recherche – 01 49 55 42 40, benoit.bonaimé@agriculture.gouv.fr Luc Maurer, Directeur général adjoint – 01 49 55 42 39,	

